République
Française

Nombre de membres en exercice : 11	**Séance du 30 septembre 2026** Le trente septembre deux mille vingt-six à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 23 septembre 2026 s'est réunie sous la présidence de Denis DAYNAC
Présents : 9	**Sont présents**: Denis DAYNAC, Francis RATIE, Betty BONHOMME, Vincent PONS, Michel CAPUS, Marie-Josée PEGOURIE, Nourdyn ZANFARI, Nicole VIAZAC, Coralie SEGALA
Votants : 9	**Représentés :** **Excusés** : Jocelyne ALTAZIN, Teddy SOL **Absents :** **Secrétaire de séance** : Betty BONHOMME

PROCES VERBAL

Ordre du jour

- Désignation secrétaire de séance et approbation PV séance du 02/09/2026
- Délibération : Aliénation et cession de 3 chemins ruraux : suite de la procédure
- Délibération : Mise à jour du plan de financement pour la réhabilitation logement communal
- Projet jardin du souvenir
- Questions diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate le quorum.
Le Conseil Municipal est une réunion publique comme le prévoit L'article L. 2121-18 du CGCT. Mme Laury Bertiaux-Rols est présente.

M le Maire indique que nous avons reçu l'appel des frais de fonctionnement pour l'école de Cambes. Une délibération doit être ajoutée à l'ordre du jour « Délibération pour participation aux frais de fonctionnement école de Cambes 2025-2026 »
L'assemblée consultée est favorable à cet ajout de délibération

1_DE_2026_049 Désignation secrétaire de séance et approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 02/09/2026

Désignation secrétaire de séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire de séance.
Betty BONHOMME désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Approbation PV séance du 02/09/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 02/09/2026 a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Vincent PONS et envoyé avec la convocation au présent conseil.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.
Après en avoir délibéré, le Conseil APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 02/09/2026.

Le conseil adopte à la majorité des présents et représentés cette délibération.
Betty Bonhomme s'abstient.

2 DE_2026_050 Délibération : Aliénation et cession de 3 chemins ruraux : suite de la procédure

M le Maire rappelle au Conseil qu'une enquête publique a été effectuée pour l'aliénation et la cession de plusieurs chemins communaux. Ces chemins ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité. L'aliénation de ces biens et leur cession, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Il a été décidé que ces parcelles seraient vendues au prix de 0,50 € / m2

Pour rappel voici les chemins sujets de l'enquête publique et leur prix de vente :

Lieu dit	Propriétaire riverain	N° de parcelle	Surface (1ca = 1m2)	Prix de vente
Camps Maury	Mme Capus Pons Eliane	A 0273	1a 35ca	67.50 €
Olives	M Mme Keromnes	A 0272	6a 61ca	330.50 €
Cantarel Bas	Mme Falip et ses deux filles	C 0198	86 ca	43 €

Après avoir entendu le rapport de M le Maire,

VU les demandes de cession de M et Mme Mickael Keromnes (30/09/2026), Mme Marie Claude Falip (21/03/2026) et Mme Eliane Capus Pons (30/07/2024),

VU la délibération 13 mars 2024 : DE_2024_005 portant mise à enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux et son arrêté du 30/09/2026 AR_2025_005 désignant un commissaire enquêteur

VU les délibérations DE_2026_007, DE_2026_009 et DE_2026_005 portant sur la désaffection des dits chemins ruraux

VU les délibérations DE_2026_008, DE_2026_006 et DE_2026_010 portant sur la cession des dits chemins ruraux

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 15/01/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les actes de vente et toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire

Débats :
Vincent Pons ne prend pas part au vote.
Le Notaire, Maitre Marc Thouron contactera les propriétaires et le maire pour la signature des actes de vente courant novembre.

3 DE_2026_051 Délibération : Mise à jour du plan de financement pour la réhabilitation logement communal

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du logement communal dont le coût prévisionnel est estimé à 164 222,27 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État (DETR-DSIL-FV)	39 611 €	24.12 %
Région	8 000 €	4.87 %
Département (FAST)	6 000 €	3.65 %
Europe (EUROPAC-LEADER)	20 000 €	12.18 %
Total Subventions	73 611 €	44.82 %
Auto-financement		
Fonds propres	90 611.27€	55.18 %
Emprunt	0	0
Total autofinancement	90 611.27 €	55.18 %
Total HT	164 222.27 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :
Date de démarrage de l'opération : juin 2024
Date de fin de l'opération : septembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 164 222.27 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.
- autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Débats :
La future locataire a été rencontrée et s'installa après le 01/11/2026. Denis remercie les élus présents dimanche pour accueillir les habitants venus visiter. Nourdyn interroge sur le portail. Cassé depuis le départ du dernier locataire, il a été demandé à Didier Imbault de le réparer : changement de charnières et remise d'aplomb du poteau central.

4 DE_2026_053 Création et aménagement d'un espace de dispersion des cendres « Jardin du Souvenir » au cimetière communal

M. le Maire expose à l'assemblée :

Considérant l'évolution des pratiques funéraires et la part croissante de la crémation ;

Considérant les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2223-1 et suivants relatifs aux sites cinéraires ;

Considérant la nécessité d'offrir aux familles un lieu dédié, propice au recueillement, pour la dispersion des cendres des défunts au sein du cimetière communal situé 38 place de la Fraternité 46100 BOUSSAC

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement, comprenant un puits de dispersion, une stèle, une plaque "Jardin du Souvenir", un espace paysager ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE la création d'un espace de dispersion des cendres dit « Jardin du Souvenir » au sein du cimetière communal,

APPROUVE le projet d'aménagement présenté

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des actes, marchés, contrats et pièces administratives ou financières nécessaires à la réalisation de cette opération.

CHARGE M. le Maire de tenir un registre des dispersions et de conservation du Jardin du Souvenir.

Débats :
Des devis sont demandés aux sociétés funéraires.
La question se pose sur la possibilité de demander une redevance pour la dispersion des cendres. Notamment pour les personnes ne disposant pas déjà d'une concession au cimetière communal.
Une délibération sur les tarifs sera prise lors d'un prochain conseil après réflexion sur le sujet.

Aucune modification du règlement du cimetière n'est nécessaire puisque le jardin du souvenir a été prévu.

5 DE_2026_052 DELIBERATION POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE CAMBES 2025-2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 212-8 et R. 212-21 relatifs à la redevance due par les communes pour les élèves scolarisés hors de leur territoire de résidence ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation scolaire présentée pour la scolarisation d'un enfant résidant sur le territoire de la commune de BOUSSAC au sein de l'école publique de CAMBES ;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation a été accordée conformément à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT la signature de la convention de participation fixant les modalités financières relatives au suivi du cursus de cet élève ;

CONSIDÉRANT que le montant annuel de la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour cet élève s'élève à 911,51 € ;
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉCIDE :

APPROUVE la convention de participation aux frais de fonctionnement conclue pour la prise en charge des frais de scolarité de l'élève accueilli par dérogation.

ACCEPTE le versement de la contribution d'un montant de 911,51 € *(Neuf cent onze euros et cinquante et un centimes)* au titre de cette participation financière aux frais de fonctionnement de l'école.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention ainsi que tout document administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune pour l'exercice en cours

Débats :
La convention prévoyait une participation de 1 142.16€ mais la mairie de Cambes a décidé de maintenir les montants 2024 soit 911.51 €.

6 Questions diverses

PLUi
Une révision est en cours. Les habitants sont invités à faire leurs remarques : une contribution pourra être déposée sur le registre dématérialisé. Les contributions déposées sur ce registre sont consultables par tout un chacun. (Lien à venir sur le site du Grand-

Figeac). Les habitants peuvent également écrire un courrier adressé à M le Président du Grand Figeac, 2 rue Germain Petitjean, 46100 Figeac.
Denis rappelle que sur notre commune 2 zones d'urbanisation ont été identifiées.
Les arbres remarquables pourraient être référencés afin d'en assurer leur sauvegarde.

SOS Calvaires
Francis précise que 9 calvaires sur 10 ont été restaurés. Le dernier est celui de la Fraichière. Le souci reste l'accessibilité, il faut refaire un chemin d'accès et débroussailler. Un devis pour ces travaux sera demandé à Regain et effectués avant l'intervention de l'association Sos Calvaire afin d'assurer leur sécurité.
Regain sera également sollicité afin de débroussailler derrière la maison de la famille Vérandy, sur le chemin communal.

Bilan Guinguette 2026
Jules a fermé la structure pour l'hiver le 13 septembre. L'activité pour les pèlerins le midi (épicerie en donativo) a connu un beau succès. Une rencontre sera programmée avec lui pour parler de la saison prochaine.

Logement communal
Il y a un problème de peuplier qui sera réglé par Michel.
Les invitations seront lancées prochainement avec demande d'inscription. M Labarthe nous a prévenu qu'il serait malheureusement absent ce jour-là et s'en excuse.
La sous-préfète sera présente ainsi que des conseillers départementaux.
Pour information Boussac Loisirs a avancé son assemblée générale au samedi. La salle sera donc prise jusqu'à 17h environ ainsi que le parking.
Pour le buffet : un apéritif simple sera préparé le matin par les élus.

Bénévoles ALA
L'association « Actions Locales Associatives » de Durbans a organisé le 14/06 une journée humanitaire à Boussac. Ils sont ravis de l'accueil qui leur a été réservé et remercient chaleureusement les bénévoles. 2 700 € ont été récoltés. Une AG est prévue bientôt.
Les bénévoles sont invités à partager un repas en novembre. Une invitation nominative leur sera adressée.

Comice agricole 2027
Le prochain comice agricole se déroulera le week end du 4 et 5 septembre 2027. Lieu à déterminer. Une assemblée générale se tiendra le 19/10 à Livernon. Toutes les communes du canton vont être sollicitées.

Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
Le 10/10 aura lieu la nuit des étoiles. Le PNR lance un appel à bénévoles. Pour placer des capteurs d'observation du ciel.
Le 27/11 le parc organisera une conférence sur le Karst à Boussac.

SDIS du Lot et Salle des fêtes
Le SDIS a effectué une visite de contrôle de la salle des fêtes. L'alarme incendie semble dysfonctionner ce qui peut conduire la commission à émettre un avis défavorable.
La société Noé Sécurité est sollicitée pour intervenir rapidement et pouvoir fournir une attestation de bon fonctionnement. Les autres défauts ont été corrigés.
Par ailleurs le SDIS recrute des pompiers volontaires. Infos sur
https://www.pompiersdulot.fr/

Poubelles route de la Vallée
Nourdyn demande à pouvoir ajouter un containeur de recyclable. Denis propose de de faire un diagnostic sur 1 mois en faisant des photos et en notant les débordements sur un calendrier.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 23h10

Prochain Conseil le mercredi 4 novembre 2026 à 20h00

Denis DAYNAC Président de séance	Betty BONHOMME Secrétaire de séance